

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 juillet 2019**

Décision n° **CP-2019-3220**

commune (s) : Francheville

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 78 route du Bruissin et appartenant à la société civile immobilière (SCI) MEPY

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 8 juillet 2019****Décision n° CP-2019-3220**

commune (s) : Francheville

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 78 route du Bruissin et appartenant à la société civile immobilière (SCI) MEPY**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du réaménagement du carrefour situé chemin du Bruissin, angle chemin des Mouilles à Francheville, la Métropole doit acquérir une parcelle de terrain pour environ 95 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée CC 133, située 78 route du Bruissin à Francheville.

Aux termes du compromis, la SCI MEPY accepte de céder ladite parcelle à titre gratuit, libre de toute location ou occupation.

En outre, la Métropole fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

- démolition de la clôture,
- reconstruction au nouvel alignement,
- création des entrées charretières,
- raccordement des réseaux existants.

Ces travaux, rendus indispensables par le recoupement de la propriété, ne sont pas une contrepartie de la cession gratuite.

Les frais de document d'arpentage à la charge de la Métropole sont évalués à 200 € ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition par la Métropole, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée CC 133, située 78 route du Bruissin à Francheville et appartenant à la SCI MEPY, dans le cadre de l'aménagement de ladite route.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 935 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O4367.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant estimé de 200 € correspondant à la réalisation du document d'arpentage et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 - et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**